

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 30
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après la note française : le montant de la dette allemande. — M. Poincaré esquisse un plan concret de règlement des réparations. — Après comme avant la guerre, le Reich reste l'adversaire économique de l'Angleterre. — L'offensive contre le franc de la finance internationale.

La réponse française à la note britannique du 11 août a été remise mardi à Londres.

Ainsi que nous le faisons prévoir, la note française développe, en somme, trois sortes d'idées.

1^o On y trouve, d'une part, les raisons qui justifient la politique de la France envers l'Allemagne.

2^o On y trouve, d'autre part, des textes et des faits qui réfutent, point par point, l'argumentation que la dernière note anglaise opposait aux droits de la France.

3^o Enfin, au cours de son exposé, M. Poincaré rappelle qu'il a déjà défini les bases d'une solution équitable.

Ce sont naturellement ces bases qui doivent intéresser, avant tout, quiconque veut aboutir à un résultat positif.

Or, ces bases sont de deux sortes : il s'agit de fixer exactement, d'abord ce que doit l'Allemagne, ensuite les moyens d'obtenir un règlement.

Voyns, en premier lieu, ce qu'il en est de la question de la dette.

Combien la France exige-t-elle ? Elle exige, pour ses réparations, des paiements qui représenteront, au total, en valeur actuelle, 26 milliards de marks-or.

Elle ne ferait valoir le surplus de sa créance sur le Reich que dans la mesure où elle y serait obligée par les demandes de ses propres créanciers : l'Angleterre et les Etats-Unis.

Dès lors, le montant de la dette allemande est à peu près fixé et il est superflu de discuter encore de la capacité de paiement du Reich.

De fait, la créance française ne saurait descendre au-dessous de 26 milliards de marks-or.

Celle de la Belgique, au-dessous de 5 milliards.

Celle de la Grande-Bretagne, au-dessous de 14,2 milliards.

Au total, le chiffre de la dette allemande ne peut être inférieur à 50 milliards de marks-or, — sous réserve des revendications des Etats-Unis.

Reste la seconde question : comment faire payer l'Allemagne ?

Dans sa réponse, M. Poincaré indique à nouveau les moyens de paiement qu'il définissait dans sa note du 10 juin.

Quels sont-ils ? Ce sont des ressources fournies par l'exploitation des chemins de fer situés sur la rive gauche du Rhin, par l'exploitation de certains charbonnages de la Ruhr, par des livraisons en nature, par la perception des douanes en or, enfin par un prélèvement sur les devises étrangères que procure la vente de certains grands produits d'exportation.

Tel est le programme français du 10 juin que M. Poincaré reprend, puisque les dirigeants britanniques ne se sont pas encore prononcés à son sujet.

Il est à remarquer que tous les moyens de paiement, recommandés par M. Poincaré, — à la seule exception des livraisons en nature — consistent en quelque sorte des garanties tendant possible l'émission de titres.

En d'autres termes, si l'on adoptait et appliquait promptement les principes suggérés par le gouvernement français, l'Allemagne pourrait aisément mobiliser sa dette, s'acquitter de son capital et assez rapidement.

Du même coup, la question de la Ruhr se trouverait réglée, puisqu'il est entendu que l'occupation comportera un régime adouci, dès que la résistance cessera et que, d'autre part, l'évacuation se produira parallèlement aux paiements.

Voici le plan logique, concret, pratique de la France.

Il appartient à la Grande-Bretagne, si elle veut toutefois aboutir à un règlement, de l'examiner avec soin et dans une prévention et de collaborer à sa réalisation.

Reste à savoir précisément si Londres veut un règlement du problème des réparations.

Pourtant les bonnes raisons ne manquent pas à la Grande-Bretagne pour exiger de l'Allemagne le paiement de ses dettes.

Et, au tout premier rang, son intérêt économique.

Aujourd'hui, comme avant la guerre, le Reich n'est-il pas le plus redoutable adversaire du Royaume-Uni ?

Cette vérité, un éminent professeur de l'Université de Londres, sir Sydney Low, la rappelle fort à propos à ses compatriotes.

Dans un article que publie la *Weekly Dispatch*, sir Sydney Low nous dépeint l'avenir industriel de la nation britannique sous un jour bien sombre. Il déclare que l'opinion publique, de plus en plus au courant des questions commerciales, attribue la stagnation industrielle de l'Angleterre à des causes politiques temporaires.

« Toi ou tard, dit l'écrivain, les affaires de la Ruhr se régleront. La France et l'Allemagne se mettront d'accord. L'Europe orientale se pacifiera et la Russie même deviendra une nation relativement civilisée. Mais tout cela sauvera-t-il le capital et la main-d'œuvre britanniques ? »

Sir Sydney Low ne le croit pas, à moins que l'ouvrier anglais ne travaille très dur, que le fardeau écrasant des impôts ne soit considérablement diminué, et qu'il soit mis fin au gaspillage et à l'extravagance.

« Soyons économes comme les Français et les Belges, ajoute-t-il : organisons nos services de transport, etc. sur des bases scientifiques comme les Allemands et les Américains. Les mines de charbon du Royaume-Uni s'épuisent, et le pays a pourtant un besoin vital de houille pour sauver son commerce d'exportation. »

« Il existe aux Etats-Unis, en Allemagne, aux Indes, en Australie, en Russie, en Chine, en Pologne, etc. des gisements charbonniers très importants. Toutes ces richesses pourront être exploitées sur une grande échelle dès que toutes les nations auront pu se réorganiser complètement. »

« Pour nous, dit encore sir Sydney Low, la lutte sera formidable. En tout cas, nous ne pourrions plus compter sur cet espèce de monopole dont nous jouissions auparavant. »

« N'oublions pas, non plus, que l'Allemagne et la France couvrent chacune une étendue deux fois plus vaste que le territoire du Royaume-Uni, et que leur sol est beaucoup plus fertile que le nôtre. Je ne comprends pas qu'un homme intelligent ne se rende pas compte que le Reich nous menacera sur tous les marchés du monde aussitôt que ces finances auront été stabilisées. »

Sir Sydney Low a parfaitement raison : après comme avant la guerre, l'Allemagne reste, par excellence, l'adversaire économique de la Grande-Bretagne.

Comment expliquer ce fait qu'on ne voit pas Outre-Manche le péril qui menace l'économie britannique ?

Certes, beaucoup d'esprit le discernent : à preuve les lignes que nous venons de citer.

Mais, c'est la finance internationale qui entend protéger l'Allemagne.

Nous développons l'autre jour cette thèse que la finance internationale, spécialement anglo-saxonne, se vengeait sur le franc de la résistance opposée par les dirigeants français et belges à son plan de réparations, dont M. Baldwin s'est fait l'avocat.

A son tour, le député A. Fribourg, dénonçait récemment dans les *Annales* cette nouvelle « guerre du franc ». Il écrivait :

« Il est des coïncidences singulières. A chaque offensive diplomatique de Londres correspond une baisse du franc. De là à conclure que chaque offensive diplomatique anglaise s'accompagne d'une offensive financière il n'y a qu'un pas, et les gens avisés nous diront qu'il ne faut pas être grand clerc pour faire telle découverte. »

D'ailleurs, si quelque doute subsistait dans notre esprit, nous aurions, pour nous persuader de la connexion des deux attaques, le récent discours de lord Curzon à la Chambre des Lords.

Le ministre anglais des Affaires Etrangères a tenu, en effet, à nous rappeler en termes plutôt précis que nous étions les débiteurs de la Grande-Bretagne.

Rappelons ses paroles : « Noire droit d'intervention, a-t-il dé-

claré, ne repose pas seulement sur ce que des réparations nous sont dues, mais encore sur les droits que nous possédons au remboursement des dettes interalliées, remboursement qui ne peut pas être mis à l'écart comme s'il n'existait pas. »

Ainsi, nous voilà dûment prévenus. Et, somme toute, l'offensive contre le franc, n'est qu'une manifestation de cet état d'esprit.

On peut trouver le procédé dépourvu d'humanité. Mais encore est-il préférable qu'il soit avoué ouvertement.

Reste à savoir quelle sera l'efficacité de cette pression économique.

M. D.

Après la paix de Lausanne

L'Orient nouveau

Voilà la paix faite avec la Turquie. Mais la question d'Orient est toujours ouverte. Le Traité de Lausanne ne termine rien et l'on peut même craindre qu'il n'ait embrouillé et envenimé un peu plus une situation déjà complexe et critique.

Vis-à-vis des grandes puissances, vis-à-vis de la France en particulier, les Turcs qui avaient perdu la guerre, ont incontestablement gagné la paix.

Que va-t-il se passer désormais ? Les témoignages les plus compétents concordent : il y a lieu de tout redouter. La suppression des Capitulations, l'évacuation de Constantinople placent les nations européennes dans une position entièrement nouvelle au milieu d'un Orient entièrement nouveau. On doit, en effet, savoir que, depuis un certain temps déjà, l'état d'esprit du musulman à l'égard du chrétien est totalement modifié. En conséquence, nous devons absolument réviser toutes nos idées anciennes, quant à la Turquie hospitalière et romantique, telle qu'on se la figurait jadis volontiers.

Un voyageur qui sait voir et qui sait juger, historien d'ailleurs de profession et certainement l'un des esprits les mieux équilibrés et les mieux meublés de notre temps, M. Robert Laurent-Vibert, vient de parcourir l'Orient turc. Son enquête, de la dernière actualité, est aussi de la dernière importance. C'est un grand malheur que les plénipotentiaires de Lausanne n'en aient pas connu les conclusions, ou, s'ils les ont connues avant la signature, qu'ils ne s'en soient pas mieux inspirés.

M. Laurent-Vibert signale d'abord, comme le grand fait nouveau de l'Orient, le réveil de l'Islam.

« De l'Egypte à Constantinople, écrit-il, ce fait s'impose comme une obsession. Il adopte des formes très variées, mais on les retrouve partout... ; partout où il y a des musulmans, qu'ils soient en majorité ou en minorité, ces musulmans ont le sentiment de plus en plus conscient que l'Islam, dont ils acceptaient depuis des siècles la défaite en face de la toute-puissance européenne, est redevenu une force morale et matérielle devant laquelle les nations occidentales ont peur. »

La paix de Lausanne confirmera ce sentiment général et l'exallera.

Une grande crise de xénophobie, qui s'étend à l'Asie turque tout entière, et dont M. Laurent-Vibert a recueilli des témoignages on ne peut plus caractéristiques, est la conséquence de ce réveil de l'Islam. La paix de Lausanne aura pour effet certain, par les grandes concessions de principe et de prestige qu'elle comporte, de stimuler cet état d'esprit dangereux. Disparition ou extermination, telle sera à l'avenir pour les chrétiens la seule alternative permise. Le Traité en main, les Turcs vont pouvoir poursuivre leur politique d'élimination brutale de toutes les minorités chrétiennes, ayant subtilement dépouillé les Occidentaux de tous leurs moyens anciens d'intervention.

En somme, la paix de Lausanne ferme la Turquie à l'Occident et on devra s'habituer à considérer l'Asie turque comme une terre violemment hostile à toute pénétration. Les Européens installés en Turquie, et cela s'applique tout spécialement aux directeurs et professeurs de nos établissements scolaires et religieux, peuvent se préparer à subir les effets d'une xénophobie de plus en plus implacable.

« Pour la première fois, depuis le XVII^e siècle, où l'échec du siège de

Vienne marque la fin des victoires turques, l'Islam a cessé de reculer, note M. Laurent-Vibert : bien plus, les Etats d'Europe ont peur. Toutes les espérances s'offrent à nouveau devant les vrais croyants, et l'étendard du prophète va reprendre vers l'Est sa marche triomphale. »

Telle est, dans ses traits essentiels, l'atmosphère de l'Orient nouveau. Il faut l'avoir constamment présente à l'esprit, si l'on veut avoir la clef des événements qui, sans doute se préparent, ou seulement comprendre dans toute leur portée ceux qui viennent de s'accomplir.

En tout cas, c'en est bien fini du vieux Orient endormi et embaumé d'autrefois. « On les choses finissent toujours par s'arranger, avec un petit café sur un tabouret entre les deux interlocuteurs. »

Tout cela n'est plus qu'une vieille estampe.

Et c'est parce que les hommes d'Etat européens, surtout en France, conservaient dans l'esprit cette image rassurante, alors que les dirigeants de l'Islam prenaient conscience de sa force nouvelle, que les erreurs, les malentendus et d'innombrables fautes graves et vénielles ont compliqué actuellement la situation au point de la rendre presque inextricable.

Telle est, la conclusion d'un homme impartial et informé. Si l'on ne prend pas garde à ces graves avertissements, on se ménage des difficultés et des mécomptes dont ceux-là seuls qui, pour leur malheur, sont encore sur place en Turquie peuvent se faire une idée.

Il est plus que probable, que l'intransigence turque, déjà si marquée, va devenir, grâce à la mauvaise paix de Lausanne, encore plus agressive et intraitable à l'égard de nos intérêts et de nos nationaux, comme d'ailleurs de tous les chrétiens et de tous les intérêts européens en Orient. A cette intransigence, il n'y a pas de doute qu'il conviendrait de répondre par une politique d'une extrême fermeté et non seulement ne pas sembler craindre, mais ne pas craindre en réalité.

« A tout esprit loyal et connaissant la situation, il semble impossible que la Turquie comprenne jamais qu'elle doit être raisonnable, si elle ne sent pas matériellement que les Alliés sont plus forts qu'elle et résolus à frapper, et elle ne le sentira pas, s'il n'y a pas sur un point, un commencement d'exécution. » Rien de durable ne sera fait en Orient si, sur un motif précis et clair, les alliés promptement, avec une énergie qui ne saurait être exagérée, ne donnent pas un exemple accablant de leur irrésistible puissance. »

La vraie paix de l'Orient et la sécurité même des chrétiens ne seront plus conquises qu'à ce prix.

INFORMATIONS

En Pays occupés

Extension de l'occupation minière. Les mines Germania numéros 1 à 4, de Gelsenkirchen, les usines Hoersch, les mines Siebenplaneten et Bruchstrasse, ont été occupées, le 20, sans incident.

L'examen de la comptabilité de la mine Bruchstrasse ayant révélé des stockages frauduleux de charbon, l'oberinspector de la mine a été arrêté.

A Duisbourg les communistes s'emparent d'une usine

Le mouvement communiste se fait sentir dans les usines Mannemann, à Hucklingen, près de Duisbourg. Des centaines rouges se sont formées et la direction a été dépossédée. Les ouvriers ont formé une autre direction.

Le préfet de Düsseldorf a essayé en vain d'obtenir des autorités d'occupation, l'autorisation d'y envoyer des forces de police considérables.

Les incidents de l'occupation

Un Allemand qui tentait de passer en Allemagne non occupée malgré la fermeture de la frontière a été blessé d'un coup de fusil par une patrouille.

Une grenade allemande a été trouvée aux abords d'un garage à Koblenz, sur la ligne de Trèves à Coblenz.

Les fonctionnaires de la Ruhr

Les fonctionnaires de la Fédération des Syndicats de Rhénanie et de la Ruhr, se sont réunis à Hambourg, et ont adopté une résolution soulignant la nécessité de continuer la résistance passive tout en invitant le gouver-

nement à profiter de toutes les occasions de s'entendre avec la France, dans l'intérêt de la paix européenne et de la reconstruction économique.

Un avion confisqué en Allemagne

Samedi soir, un avion d'une Société franco-roumaine a été forcé d'atterrir à Kitzingen, dans la région de Bœblingen. Le pilote a été arrêté. L'avion a été confisqué.

Troupes hollandaises à la frontière d'Allemagne

Pour prévenir des incidents qui pourraient se produire à la frontière d'Allemagne, des troupes hollandaises y ont été envoyées et les gardes y ont été renforcées. Des Allemands viennent en grand nombre acheter, à la frontière des denrées alimentaires disponibles.

L'évacuation de Constantinople

On confirme qu'un accord est intervenu entre le général Harrington, commandant en chef des forces interalliées et Selah el Dine Adil pacha, au sujet des modalités de l'évacuation de Constantinople par les autorités alliées.

Il a été décidé que les troupes turques n'entreraient à Constantinople qu'après l'évacuation complète de la ville par les contingents de troupes européennes, afin d'éviter tout incident.

Une organisation communiste fonctionnait à Gênes

Le « Giornale d'Italia » apprend les détails suivants sur la découverte d'une organisation communiste à Gênes :

Selon des dénonciations reçues du fascio de Gênes, un bureau commercial créé récemment dans ce port était fréquenté par des individus suspects. Des perquisitions opérées par la police amenèrent la découverte de nombreuses circulaires antimilitaristes et documents importants volés dans différents bureaux militaires.

Cette organisation communiste agissant, paraît-il, sur les ordres de Moscou, avait des ramifications à Bologne et à Milan.

Au Maroc espagnol

Une importante opération va être entreprise pour tenter de délivrer les défenseurs encerclés de Tiferruit. Trois colonnes, commandées par le général Echague, partiront de Quel-dani à cet effet. Des renforts en matériel et munitions ont été envoyés à la position d'Afrau, qui est en face de laquelle les navires de guerre prendront position pour soutenir de leurs feux les colonnes du général Echague.

Quatre escadrilles d'avions sont parties pour Méllila en vue de cette opération.

Un nouveau câble sous-marin entre la France et l'Italie

L'*Emile-Baudot*, navire câblé de l'Administration des P. T. T., vient de poser à Menton la portion d'atterrissement d'un câble sous-marin franco-italien. Ce câble qui rejoindra à Gênes le câble Gênes-Rome, déjà immergé, permettra de doubler par une ligne sous-marine directe, les lignes télégraphiques terrestres entre la France et l'Italie.

Une conspiration au Caucase

Une conspiration nouvelle vient d'être découverte dans le Caucase. Trois de ses principaux instigateurs, un journaliste nommé Deghen, un artiste du nom de Tschernokoff, et un étudiant, fils du professeur Uspenski, ont été immédiatement exécutés.

Ces hommes déclarent-on, avaient formé une Société secrète appelée « Ordre du cœur flamant », dans le but de libérer Bakou et les régions pétrolifères. Les organisateurs de ce mouvement avaient apparemment pris comme modèle, le fameux Ku-Klux-Klan américain. Déjà plusieurs puits de pétrole avaient été incendiés par eux, et un certain nombre de bolcheviks notoires assassinés.

Exploits de bandits américains

Des bandits ont opéré un coup de main d'une audace extraordinaire à Allandale, près de Détroit (Michigan). Revolver au poing, ils pénétrèrent dans une salle de danse, où cent soixante-dix personnes se trouvaient réunies et se firent remettre les colliers et les bijoux des danseuses. Après avoir réalisé ainsi un butin d'environ 25.000 dollars, ils verrouillèrent les portes et s'enfuirent. Six hommes, qui voulurent se lancer à leur poursuite, furent abattus à coups de revolver. Quelques minutes plus tard, les bandits disparurent, non sans avoir tué un policeman qui les poursuivait en motocyclette.

Le prix du pétrole devrait baisser

Une statistique publiée aux Etats-Unis établit qu'il y a actuellement surproduction de pétrole. La production américaine, à elle seule, dépasse aujourd'hui 2 millions de barils par jour, alors que la consommation ne ressort guère qu'à 1 million 800.000 barils. Le grand centre de production est passé en Californie, où 600 puits sont actuellement en plein rendement, et 590 sont en forage. A elle seule, la Californie pourrait livrer dès maintenant 1 million de barils par jour. Les prix ont naturellement baissé, et le baril, coté en moyenne 29 cents le 1^{er} janvier 1921, n'est plus coté que 19 cents en moyenne aujourd'hui aux Etats-Unis.

A 100 à l'heure contre un arbre

Un industriel de Roubaix, M. Daniel Wibaux, âgé de 26 ans, revenant de Deauville, conduisait une automobile à plus de 100 kilomètres à l'heure, quand après avoir dépassé le hameau du Breuil, commune de Miserey, la voiture est allée s'écraser contre un arbre, à gauche de la route, et le conducteur a été tué net.

Une interpellation

M. le colonel Girod, député du Doubs, vient d'informer le président de la Chambre qu'il interpellera à la rentrée le ministre des finances sur l'application et interprétation de la loi récente sur les bouilleurs de cu, application et interprétation qu'il juge être en désaccord avec le législateur.

CHRONIQUE LOCALE

ÇA NE CHANGERA PAS !

Il faut aller chercher les exemples bien loin... de France pour montrer comment on pourrait tirer profit des ressources qui existent chez nous et dans nos colonies.

Les « Informations Parisiennes » indiquent, en effet, que ne pouvant vendre leur sucre, les Cubains ont su en tirer parti. Ils ont extrait de leurs récoltes invendues 112.000 tonnes d'alcool à 90° qui leur sont revenues à quelques centimes le litre, qu'ils ont transformé en carburant pour la consommation locale, et qui se sont substitués entièrement à la gazoline.

C'est un bel exemple qu'il est facile à la France de suivre, car chacun sait que l'essence est à un prix très élevé.

Or, comme le disent les « Informations », nous avons « Bourbon, l'Indo-Chine, Madagascar, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, avec leurs produits qui pourraient imiter l'exemple de Cuba et nous procurer le carburant qui nous manque, aujourd'hui, que tout est à l'automobile. »

On constate le fait : mais c'est tout. Nos administrations coloniales ne se préoccupent pas de ces questions.

Elles ne sont pas faites pour trouver des ressources à l'en-

semble du pays. Elles administrent, elles font de la paprasserie. Elles ont un budget qu'elles dépensent, et c'est tout. Ça leur suffit.

En cela, elles imitent l'exemple des administrations de la métropole qui ne rapportent rien et coûtent beaucoup.

Veut-on avoir un de ces exemples typiques de dépenses inutiles, pour ne pas dire de gaspillages ?

Le « Réveil Economique » nous l'indique avec précision :

« Alors que de nombreux régiments de cavalerie ont été supprimés, que l'artillerie devrait de plus en plus remplacer la traction chevaline par des tracteurs mécaniques, le nombre des chevaux reste le même dans l'armée française.

« Veut-on maintenant avoir une faible idée de ce que dépensent certains services parasitaires, vivant en marge des organisations réglementaires.

« De Wiesbaden, on nous adresse des détails édifiants sur le service de récupération des œuvres d'art, constitué en avril 1919, pour « faire rendre à la France les objets d'art détournés par l'Allemagne ».

Ce service, constitué à Wiesbaden, a eu, en 4 ans, 8 directeurs, et quels directeurs ! D'abord, un lieutenant-colonel d'état-major, un administrateur colonial en retraite, un ingénieur des Arts et Métiers, un commandant d'artillerie, un capitaine d'infanterie, un ancien avoué, un ingénieur-chimiste, un ancien professeur de français en Russie, un avocat !..

La faillite de ce service a été complète, les Allemands se moquant avec sérénité de ses ordres et contre-ordres.

Ce service de récupération n'a fait restituer à la France aucun objet d'art de valeur. Il a péniblement réussi, en 4 ans, à récupérer quelques croûtes, le tout surestimé 8 millions. Or, ce service a coûté au budget français plus de 25 millions, pour 8 millions d'objets d'art (?) récupérés !!!

Tout récemment, nous citons des faits semblables dans l'administration de la marine. Il était juste que ces faits scandaleux ne fussent pas les seuls.

Et l'administration de la guerre se devait bien de nous fournir un spécimen de sa gestion.

Elle n'a pas de réaliser des économies ? Que serait-ce si on ne voulait pas en réaliser ? On n'agirait pas mieux, parbleu !

LOUIS BONNET.

En attendant le rétablissement

DE

L'ÉCOLE NORMALE

Clopin-clopant,
L'idée va de l'avant !..

Voici une quinzaine de jours, nous enregistrons avec plaisir la première manifestation contre la suppression de l'École Normale : l'adoption à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement de Cahors d'une motion en faveur de son maintien.

Aujourd'hui, nous enregistrons avec non moins de plaisir, l'adhésion de notre excellent confrère A. Gau, de la Dépêche, à la thèse que nous n'avons cessé de soutenir au Journal du Lot depuis deux ans.

Notre distingué confrère écrit : « Perdrons-nous l'École normale d'instituteurs de Cahors ? « Oui, si l'on s'en tient aux termes, du décret qui la rattache à l'École de Rodez.

« Nous espérons cependant que ce ne sera pas sans une vigoureuse protestation des conseillers généraux républicains du Lot. Cette protestation, il y a lieu de l'espérer, pourra, si elle se produit, modifier les décisions ministérielles.

« De tous les points du département, en effet, nos amis nous demandent de mener une campagne en faveur du maintien de l'École normale d'instituteurs de Cahors.

« Cela ne nous paraît pas nécessaire. Les représentants républicains du département ont pu juger comme nous du vif mécontentement que la suppression décidée a produit et des regrets qu'elle a fait naître chez les amis de l'École laïque. Il n'est nul besoin de leur tracer l'attitude qu'ils auront à prendre.

« Il est possible que le département et la ville de Cahors trouvent dans cette opération de fusion, si le décret n'est pas rapporté, quelques milliers de francs ; est-ce à cette question de gros sous, insignifiante en regard du budget départemental, que serait sacrifié un établissement où tant d'excellents maîtres ont été élevés ?

« Pratiquement la disparition de l'École normale tarirait presque complètement chez nous le recrutement des instituteurs dans notre département.

« Les élèves-maîtres, en effet, auraient à leur charge le prix des voyages, les déplacements ; ils seraient éloignés de leurs familles, perdraient le contact avec leur pays natal.

« Pour notre département et pour son chef-lieu déjà si dépeuplé, ce départ serait fort regrettable. Nous espérons encore qu'il n'aura pas lieu.

Toutes les raisons invoquées par notre excellent confrère, ne les avonous pas, ici même, maintes fois développées ?

...Et ceci nous dispense de les qualifier !

Ajoutons un mot pour confirmer l'affirmation de M. A. Gau, à savoir que de tous les points du département les républicains et les amis de l'École demandent qu'une campagne soit menée en faveur du maintien à Cahors de l'École Normale.

En ce qui nous concerne, ces encouragements nous furent précieux.

Sans eux, après avoir signalé dès septembre 1921 le péril qui menaçait l'école, nous aurions peut-être renoncé à persévérer dans la défense d'une cause que les plus qualifiés pour la soutenir abandonnaient sans merci.

Ce sont les chaudes exhortations d'innombrables amis, fervents adeptes de l'École, qui nous décidèrent à renouveler nos protestations contre la suppression voulue et poursuivie par le Conseil général unanime.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus seuls à protester.

Aujourd'hui, un revirement se dessine et, sans optimisme exagéré, on peut espérer que notre École Normale sera rétablie.

Clopin-clopant,
L'idée va de l'avant !..

M. DAROLLE.

Promotion

Nous apprenons que M. Henri Lafont, Directeur des Postes et des Télégraphes du Lot, est inscrit au tableau d'avancement de 1923 de la 1^{re} M. pour une promotion au grade de sous-directeur à celui de Directeur (lieutenant-colonel).

Nous adressons à ce fonctionnaire toutes nos félicitations pour un avancement qui l'élève au sommet de la hiérarchie de la télégraphie militaire.

Cette promotion est d'ailleurs tout particulièrement méritée. M. Lafont s'est fait hautement apprécier par ses brillantes qualités d'administrateur et de technicien et son remarquable esprit d'initiative.

Intendance

M. Dumas, officier d'administration de 2^e classe, du Gouvernement militaire de Paris passe à la 17^e région.

Perception

MM. Barrelle, Nouailles, commis principaux de 4^e classe de perception dans le Lot sont élevés à la 3^e classe. M. Barre, commis ordinaire de 4^e classe est élevé à la 3^e classe. Nos félicitations.

La Médaille des Assurances sociales

L'Officiel du 19 août publie la première promotion de la « Médaille des assurances sociales », qui vient d'être créée par le Ministre du travail en vue de récompenser notamment tout effort méritoire pour la solution des problèmes intéressant l'hygiène du travail, les risques sociaux, les retraites pour la vieillesse, la sécurité des ouvriers et le règlement de conflits entre patrons et salariés.

Elle compte environ huit cents noms appartenant à toutes les classes sociales. Les nouvelles médailles, dont le ruban est bleu et orange, sont de bronze, d'argent et d'or.

Voici dans cette promotion les titulaires de notre département : Néant. Une fois de plus le Lot a été « oublé ».

Mentionnons toutefois que notre distingué compatriote, M. Arnault, préfet de la Gironde, reçoit la Médaille d'or. Nos félicitations.

Médaille d'honneur

Notre compatriote M. Couderc-Nouillac, agent d'assurances à Cahors, vient de recevoir la médaille d'honneur pour services rendus à la Mutualité. Félicitations.

Enseignement primaire supérieur

Mme Nicolas, professeur-adjoint de 6^e classe à l'École primaire supérieure de Gourdon, est nommée à l'École primaire supérieure de Die (Drôme).

Tabacs

M. Sabatié, ancien militaire, présenté par la commission supérieure de classement, est nommé commis de culture des tabacs de 8^e classe dans la direction de Cahors.

M. Bouis, commis de culture de 8^e classe dans la direction de Béthune, est nommé dans la direction de Cahors.

Pour les laboratoires

Les collectes recueillies dans le département du Lot en faveur des laboratoires, s'élevaient actuellement à la somme de 28.835 fr. 10.

Sur 330 communes du Lot, 267 ont répondu à l'appel du Comité et ont organisé une « Journée Pasteur ».

Service téléphonique

Par suite de l'ouverture du circuit Cahors-Limoges, les relations téléphoniques sont admises entre tous les postes publics et privés du département du Lot et ceux des départements ci-après :

Charente, taxe applicable ...	2 25
Cher, taxe applicable ...	3 75
Creuse, taxe applicable ...	2 25
Indre, taxe applicable ...	3
Vienne, taxe applicable ...	3

An sujet des incendies

Depuis plusieurs jours, des incendies éclatent dans plusieurs communes du Lot, provoqués soit par la machine d'un train, soit par l'imprudence d'un fumeur.

Les dégâts occasionnés par ces incendies sont assez importants, car en des endroits, des bois entiers, des vignes et à Cahors une maison d'habitation ont été la proie des flammes.

Au cours de ces sinistres, le dévouement des habitants de ces communes, de ces hameaux a été grand, et mérite d'être loué.

Mais ceux qui ont droit, également, à des éloges pour le concours apporté, ce sont les soldats du 7^e d'infanterie.

Chaque fois qu'un sinistre a éclaté, ils sont venus sur les lieux et ont pris la plus grande part à la lutte contre le feu.

Si à Cabessut, les propriétaires des lieux sinistrés ont remercié et ont été pleins d'éloges pour les soldats, il est regrettable qu'il n'en ait pas été de même partout.

Or, il faut tenir compte que pour se rendre sur les lieux de l'incendie, comme mardi soir, à Cavanès, il faut parcourir au moins 5 kilomètres.

Par ce temps de lourde chaleur que nous subissons mardi, la course était plutôt pénible ; les autorités compétentes ont le devoir de se préoccuper de cette situation.

Est-ce que lorsqu'un sinistre éclate à une distance éloignée de la ville, on ne pourrait pas réquisitionner un camion-automobile pour transporter les soldats qui vont porter secours ?

D'abord, les secours, seraient plus vite assurés et, ensuite, quand les soldats arriveraient sur les lieux, ils ne seraient pas essouffés, fatigués par une longue marche au pas de course, même au pas gymnastique.

Il faut souhaiter qu'on n'aura plus à déplorer de nouveaux incendies, mais au cas où par malheur, d'autres éclateraient, il serait bon, croyons-nous, — et c'est l'avis de tous ceux qui mardi se trouvaient à Cavanès, — que les soldats fussent transportés en camion-automobile.

C'est bien le moins qu'on puisse faire pour ces braves jeunes gens qui, pendant des heures, ont à assurer une tâche pénible et parfois dangereuse.

L. B.

Conseil municipal dissous

Le Conseil municipal de la commune de St-Michel-Loubéjou est dissous, aucune des affaires soumises à cette assemblée ne pouvant aboutir.

Une délégation municipale est nommée, et est ainsi composée : Président : M. Bories, instituteur en retraite, assisté de MM. Ségala et Gineste, propriétaires.

La semaine du combattant

La semaine du combattant, dont on parle tant depuis plusieurs mois chez les victimes de la guerre, est définitivement fixée du 20 au 23 septembre prochain et se tiendra au Havre, à la suite de la décision prise par le comité directeur.

C'est la première fois que se réunira en France un congrès véritablement national où toutes les fédérations, unions, associations, etc., pourront être représentées. Le règlement s'est d'ailleurs efforcé de réserver une place à tous les groupements, quels que soient leur importance, leur titre ou leur nuance, pourvu qu'il s'agisse de groupements de défense d'intérêts des anciens combattants.

De cette grande consultation nationale doit sortir le cahier de revendications unique des anciens combattants et des victimes de la guerre, et aussi l'unité de direction des anciens combattants qui a tant été cherchée et jamais réalisée jusqu'ici et dont la semaine du combattant peut et doit être le point de départ.

Chacun viendra libre et repartira de même, mais on peut espérer que de cette réunion sortira une unité de vues et une possibilité d'union nécessaires au bien de tous. Elle aura d'autant plus de force pour le faire qu'elle constitue un congrès reconnu nécessaire qui ne sera plus restreint au cadre de telle fédération, mais qui réunira tout ce que la France compte d'anciens combattants.

D'importantes adhésions sont déjà parvenues aux organisateurs (plus d'un million d'adhérents). Les dirigeants d'associations qui auraient encore négligé de le faire peuvent adhérer à la semaine des combattants en envoyant leur adhésion à l'Association des mutilés et anciens combattants du Havre et de la région, 15, rue Jules-Lecesse, au Havre, ou à M. Esquerré de la Fédération départementale des Hautes-Pyrénées, secrétaire général de la semaine du combattant, 2, rue Massey, à Tarbes.

Pour les réservistes

L'article 58 de la loi du 1^{er} avril 1923 accorde à tout réserviste, le bénéfice d'une bonification de deux classes pour chaque enfant vivant et prévoit en outre le passage dans la réserve, des réservistes pères de quatre enfants vivants et l'affectation à la dernière classe de la 2^e réserve, des réservistes pères de six enfants vivants.

Pour pouvoir bénéficier, sans délai, de ces dispositions, les réservistes des classes 1921 à 1895 pères de famille, devront se présenter munis de leur livret militaire, entre le 25 août et le 5 septembre 1923 pour y faire une déclaration relative à leur situation de famille.

Par suite, à chaque naissance d'enfant, comme aussi dans le cas de mariage avec une femme ayant des enfants d'un premier lit, l'homme de

la disponibilité et des réserves devra réclamer de la Mairie, que sa nouvelle situation de famille soit signalée au Recrutement.

La crise viticole touche à sa fin

La crise viticole, que les statistiques publiées par le Journal Officiel du 13 août montraient en voie de notable amélioration, paraît, de l'aveu même des journaux viticoles les plus récents, devoir toucher bientôt à sa fin.

L'Action Viticole du 16 août constate la hausse continue des cours et « l'afflux énorme des demandes provenant des commerçants des places de consommation, qui s'étaient laissés complètement démunir et qui se trouvent, en ce moment, sans marchandises, en face d'une consommation croissante ». Les courtiers, ajoute le journal, sont « sur les dents ». Retraisons et expéditions sont plus actives que jamais. Les cours de tous les vins, « aussi bien des vins de 8 degrés que ceux de 11 à 12 degrés, sont en pleine hausse ».

La Revue de Viticulture du 16 août précise que l'ascension des cours s'est accélérée depuis le 5 août. « Les prix de 6 fr. le degré sont dépassés pour les petits vins, et bien plus encore pour les très beaux vins de 11 et 12 degrés... Nul doute que les hauts cours ne soient atteints d'ici quelques jours. »

La Revue Viticole du 16 août note également que la demande devient plus active et que la hausse s'accroît. Actuellement, le vin rouge (8 à 11° 1/2) s'écoule nu, pris à la propriété, se vend : à Béziers, de 41 fr. à 70 fr. ; à Cette, de 42 fr. à 66 fr. ; à Montpellier, de 42 fr. à 66 fr. ; à Nîmes, de 43 fr. à 63 fr. « Cette hausse, note encore ce journal, a calmé l'effervescence dans le Midi, où l'on semble accueillir avec résignation la décision du Conseil supérieur des chemins de fer, refusant d'abaisser de 30 0/0 les prix de transport des vins. »

Tous les organes viticoles constatent que, par suite de la trop grande sécheresse, la prochaine récolte sera certainement inférieure à la moyenne.

Hyménée

Jeudi matin, a été célébré à Cahors le mariage de Mlle Jane Manhiabal, la gracieuse fille du sympathique Directeur-Economiste de l'Hôpital-Hospice de Cahors avec M. Jacques Fos, géomètre du cadastre au ministère des Finances.

Nous renouvelons nos vœux les meilleurs aux jeunes époux.

Les nouvelles facilités de circulation accordées aux familles nombreuses

On sait que jusqu'ici la loi du 29 octobre 1921 n'accordait aux familles nombreuses le bénéfice d'une réduction que lorsque les parents avaient au moins trois enfants vivants âgés de moins de 18 ans ; cette réduction, qui va de 30 à 70 0/0, suivant le nombre des enfants, décroît à mesure que les enfants atteignent l'âge de 18 ans et s'annule dès qu'il ne reste plus que deux enfants adoussés de cet âge.

Sur la proposition des grands réseaux, proposition approuvée par le Conseil supérieur des chemins de fer, homologuée par le ministre, de nouveaux avantages viennent d'être accordés à ces familles.

a) La réduction de 30 0/0 leur est maintenue lorsqu'elles peuvent justifier avoir bénéficié, à un moment quelconque, d'une réduction d'au moins 50 0/0 ;

b) Cette mesure a été étendue à tous les parents ayant actuellement au moins cinq enfants vivants (ou morts pour la France), alors qu'ils n'auraient pu bénéficier jusqu'à présent des avantages accordés par la loi du 29 octobre 1921. Les parents dont cinq enfants sont morts pour la France ont également droit à la réduction de 30 0/0, « même s'ils n'ont plus d'enfants vivants ».

Ces dispositions nouvelles viennent d'entrer en vigueur le 10 août. La demande de carte d'identité doit être adressée par écrit au chef de la gare qui dessert la localité de la résidence des demandeurs, les formules spéciales sont à la disposition du public dans toutes les gares.

Toute demande doit être accompagnée d'une photographie de chacun des titulaires (0,03 x 0,04) et d'un livret de famille (ou pièce d'état civil justifiant du lien de parenté).

Les bénéficiaires ressortissant au paragraphe A indiqueront au recto de la demande, le nom de la gare à laquelle ont été remises pour la dernière fois les cartes portant réduction d'au moins 50 0/0.

Les bénéficiaires ressortissant au paragraphe B annexeront à la demande un certificat de vie des enfants vivants (établi par le maire et n'ayant pas plus de quinze jours de date), et, pour les enfants décédés, un extrait de décès.

Les demandes doivent être libellées et signées de la main du demandeur, dont la signature doit être légalisée par le maire de la résidence.

Les cartes seront établies dans le délai maximum de quinze jours (non compris celui de la demande). Elles cesseront d'être valables au plus tard deux ans après la date de leur établissement.

Société de pisciculture du Lot

Notre Société de pêche, la plus ancienne des Associations similaires, qui autrefois organisait de si belles réjouissances, se propose de donner le 23 septembre prochain, en fête de son concours annuel, une pléiade de

ruit sur les Allées Fénélon, qui comprendrait une partie musicale et artistique et une partie chorégraphique.

Cette fête sera entièrement gratuite et son programme, qui jusqu'à présent n'a été arrêté que dans ses grandes lignes, réserve des surprises. Nous le ferons connaître en temps opportun au public cadurcien.

Concert public

Mercredi soir, l'Avenir Cadurcien a donné son concert sur le kiosque des Allées Fénélon. Il y eut un léger retard, car à l'heure fixée, le kiosque n'était pas encore illuminé.

Un nombreux public assistait à ce concert qui fut excellentement exécuté. Nos félicitations aux jeunes musiciens.

Incendie

Dans la journée de mardi, après le passage du train de marchandises de Cahors à Capdenac, un incendie a éclaté à Cavanès (Bégoux) : des herbes furent enflammées et le feu fit, en quelques instants de rapides progrès, incendiant, arbustes, broussailles, pieds de vigne et arbres, menaçant l'immeuble d'un propriétaire.

Des voisins accoururent, puis arrivèrent des soldats du 7^e. Après 2 heures d'efforts, le feu fut éteint.

Contravention

Une de ces dernières nuits, quatre noctambules voulurent rendre visite, rue Fondue, chez la plus grosse des belles de nuit.

Mais, ainsi que cela est arrivé à d'autres noctambules, ils se trompèrent et frappèrent chez M. Blanc, armurier.

Ils frappèrent à coups redoublés ; M. Blanc les invita à se taire, mais les coups contre la porte redoublèrent. Ce fut un vrai scandale.

Une enquête ouverte a permis à M. Boudier, de découvrir les coupables, les jeunes G..., B..., P... et M... Procès-verbal leur a été dressé.

Procès-verbal

Rue de la Halle, la dame Besse possède un immeuble qui est occupé par des locataires.

Plusieurs fois, dans leur tournée, les agents ont constaté que le devant de porte de cet immeuble était sale, et que l'on y vidait les seaux hygiéniques et les vases.

Plusieurs fois, observation en fut faite à Mme Besse. Mardi, même constatation. M. Boudier, commissaire de police a dressé procès-verbal à la dame Besse.

Fête de Labarre

C'est le dimanche 26 et lundi 27 août qu'aura lieu la fête annuelle de St-Barthélémy.

C'est dans le cadre verdoyant de la place des Mobiles que danseuses et danseurs s'en donneront à cœur joie et à jambes déliées aux sons d'un orchestre de choix composé des meilleurs musiciens de notre ville.

Les illuminations de M. Barthélémy seront sans nul doute très appréciées du public cadurcien qui se fera un plaisir d'assister en masse à la « Botte des Escargots ».

Le Comité prévient le public qu'il ne répond pas des accidents.

LA PLUIE

Mardi soir, une pluie abondante est tombée sur Cahors et les environs.

Dans la soirée, de lourds nuages paraissent menaçants et faisaient craindre un violent orage. Il n'en fut rien : la ballade traditionnelle, la station forcée devant le cinéma ne furent guère dérangées par les quelques gouttes de pluie qui tombèrent.

Ce ne fut que vers 10 h. 1/2 environ que la pluie daigna tomber. Et elle tomba bien, comme on le souhaitait, jusqu'au matin.

Malheureusement, la matinée et la journée de mercredi ne furent pas arrosées.

Néanmoins, ce fut un bon petit arrosage dont les jardiniers et maraichers se sont montrés relativement satisfaits.

Mais un peu plus de pluie serait encore nécessaire, car l'eau des fontaines et des robinets est toujours rationnée.

Jeudi, soleil radieux : la pluie est partie et la chaleur est revenue.

Avis aux fumeurs et aux priseurs

Le public avait été informé, il y a quelques semaines, de la prochaine mise en vente par la régie des deux espèces suivantes de tabacs fabriqués : scaterlati virginie destiné aux fumeurs de pipe et semblable par sa composition et sa préparation aux articles de même nature d'origine anglaise ou américaine ; tabac à priser en paquets de 100 gr., à 3 francs le paquet, destiné à permettre l'approvisionnement des priseurs sous une enveloppe étanche, assurant la conservation du produit.

La fabrication de ces deux articles est actuellement organisée d'une manière définitive et les consommateurs désireux de se les procurer peuvent s'adresser aux débitants de tabacs.

Les délais de livraison dans les chemins de fer

Un arrêté du ministre des travaux publics, publié au Journal officiel, modifie de la façon suivante les dispositions en vigueur pour les délais de livraison et d'enlèvement des marchandises :

1^o Les administrations sont tenues de mettre les marchandises, denrées,

voitures, animaux, matériel roulant, etc., adressés en gare, à la disposition du destinataire, au plus tard le lendemain de l'envoi de l'avis d'arrivée, à l'heure réglementaire d'ouverture de la gare.

Les marchandises doivent être enlevées dans le courant de la journée où elles ont été mises à la disposition du destinataire, pourvu que l'avis ait été adressé à l'intéressé de façon à lui parvenir la veille avant 18 heures, pour les transports par wagons dont la manutention est faite par les particuliers et avant midi pour les expéditions partielles et les chargements complets manutentionnés par les administrations. Dans le cas contraire, le délai assigné au destinataire pour l'enlèvement est augmenté de vingt-quatre heures.

En cas de dispense d'avis, les marchandises doivent être enlevées dans le courant de la journée où, d'après les documents du chemin de fer, elles ont été, le matin, à l'ouverture de la gare, à la disposition du destinataire.

2^o Les dispositions du présent article ne portent pas atteinte à l'obligation qui incombe aux administrations de tenir les marchandises à la disposition du destinataire à l'expiration du délai qui lui est imparti pour le transport par le cahier des charges et par les actes intervenus pour son exécution.

Les frais d'expropriation

Un décret publié tout récemment au Journal Officiel fixe les majorations relatives aux frais et dépens pour tous actes qui seront faits en vertu de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

« Il n'est pas besoin d'insister, dit l'exposé des motifs, sur l'insuffisance du tarif actuel, vieux de quatre-vingt-dix ans, qui ne se trouve plus en harmonie avec le coût actuel de la vie. Il a donc paru possible de majorer d'une façon appréciable les émoluments alloués en cette matière aux huissiers et aux greffiers et de leur accorder, pour les copies de pièces, visas et transports, les mêmes émoluments que ceux que leur accorde le tarif du 29 décembre 1919. »

Fêtes de Montauban

La ville de Montauban prépare sa « Semaine du Chasselas », qui comprendra une série de journées de fêtes du 23 septembre au 7 octobre inclus.

Le programme, encore en préparation, comprendra des représentations théâtrales de gala, fête nautique, carrousel-polo, concerts de la musique des Equipages de la flotte, foire automobile, foire-concours aux chiens, un grand concours agricole départemental (du 4 au 7 octobre inclus) et de nombreuses attractions.

Une exposition-foire agricole, commerciale et industrielle sera organisée pendant les neuf jours sur le vaste cours Foucauld, solidement clôturé.

Ces expositions, concours et fêtes s'annoncent prometteurs d'un beau succès.

Arrondissement de Cahors

Les Junies

Inauguration du monument aux morts. — Dimanche, à 15 heures, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts pour la patrie.

Le mausolée qui se dresse à l'entrée du village est sobre et de bon goût. Sur la plaque de marbre sont inscrits, en lettres d'or les noms de nos héros.

Dans la matinée, tous les combattants, précédés de l'Amicale des poilus, se rendirent dans les sections de Lamasse et des Canourges, pour déposer des fleurs et des couronnes sur la tombe des morts inhumés dans les cimetières de ces deux sections.

A 15 heures exactement, partent de la mairie, précédés de leurs drapeaux et fanions, les diverses sociétés des communes : les Junies, Labastide-du-Vert, Goujounac, Lherm, Castelfranc et Catus, et se rendirent au pied du monument, où se trouvait déjà une nombreuse assistance profondément recueillie.

Une simple estrade faisait face au monument sur laquelle prirent place, à côté de M. Solmiac, maire, président de la cérémonie, M. Calmels, conseiller général du canton de Catus, MM. Delmas et Delpont, députés, le conseil municipal et les divers orateurs qui devaient prendre la parole.

La Diane cadurcienne sonne « Au Drapeau ». Les enfants des deux écoles, sous la direction de leurs maîtres, entonnent des chants patriotiques. Le voile tombe, et M. Solmiac,

et se rend ensuite à la mairie pour assister au vin d'honneur, où les poils furent heureux d'échanger leurs impressions des heures sombres.

Limogne

Auto contre voiture. — Lundi 20 août, vers 12 heures, une automobile montée par M. Coulon, accompagné de M. Delport, docteur à Cahors, venait de Villefranche (Aveyron) sur la route nationale n° 111. Lorsque arrivée en face du hameau de Bassoul, commune de Limogne, une voiture attelée d'un cheval, conduite par Mlle Lagarde, fille du propriétaire du domaine d'Agranel, déboucha d'un chemin de traverse.

Auto et voiture entrèrent en collision. Le cheval a été gravement blessé au côté gauche et l'auto fut abîmée. Mlle Lagarde se fit quelques contusions sans gravité.

Publication de mariage. — On annonce le prochain mariage de Mlle Alexandrine-Noémie-Félicité Dajean, demeurant chez ses parents, au hameau du Cotal-Limogne, avec M. Germain Cagnac, maçon à Concoets. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Calvignac

Fête locale. — Samedi 25, dimanche 26, lundi 27 et mardi 28 aura lieu la fête locale de notre commune, si renommée depuis fort longtemps pour ses amusements. La jeunesse fait le nécessaire pour donner toute satisfaction aux nombreux étrangers qui nous rendront visite. Les courses de bicyclettes auront lieu dimanche, à 3 heures.

Castelfranc

Mérite Agricole. — Nous relevons au « Journal Officiel » la nomination au grade de chevalier du Mérite Agricole de M. Bessières Sébastien, conseiller municipal.

M. Bouyssou Edmond, adjoint au maire, vient d'obtenir la mention honorable de la Mutualité comme président de la Société de Secours Mutuels de Castelfranc. Nos bien sincères félicitations à ces excellents amis.

AVIS. — Depuis quelque temps des jeunes gens des communes voisines s'amusaient à lancer des grenades dans le ruisseau du Vert pour s'assurer des pêches fructueuses.

Certains étant connus, nous les prévenons charitablement que si ces faits venaient à se reproduire, nous n'hésiterions pas une minute à les signaler à qui de droit. Donc, dernier avis.

Parnac

Nos fêtes. — Les grandes fêtes de Parnac auront lieu les 2 et 3 septembre, et si le soleil veut bien nous donner nos précieux concours, les tout jeunes nous font espérer une fête d'un acabit exceptionnel.

Voici quelques-unes des grandes attractions :

Course à bicyclette, dotée de trois prix et qui se déroulera sur un parcours de 6 kilomètres, réunira certainement tous les as de la pédale ; un grand concours de tir, sera ouvert toute la journée aux amateurs des deux sexes ; MM. les chasseurs qui ne pourront participer à l'ouverture de la chasse, trouveront là de quoi exercer leur adresse. Et le soir afin d'arracher les cuisinières de leur pot au feu, brillant feu d'artifice, qu'isera certainement le clou de la fête.

Visiteurs ! venez donc à Parnac, vous y trouverez avec le meilleur accueil les amusements les plus variés et du meilleur goût. — Le Comité.

Montcabrier

Fête patronale des 25, 26 et 27 août. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Montcabrier les 25, 26 et 27 août :

Le 25, annonce de la fête par des salves d'artillerie et sonneries de cloches. Le 26, à 10 h., distribution de bouquets, réception de la musique ; à 11 h., apéritif-concert ; à 3 h., course de bicyclettes réservée aux débutants ; de 4 à 5 h., jeux divers, bataille de confetti. A 5 h., grand bal champêtre.

A 9 h., feu d'artifice, embrasement général, bal de nuit.

Lundi 26, grande foire de la Saint-Hilarion.

Election municipale. — Les électeurs de la section de Mazères, commune de Montcabrier, sont convoqués pour le 9 septembre à l'effet de procéder à l'élection de 2 conseillers municipaux.

Vire

Mérite agricole. — Sur la liste des nouveaux chevaliers du mérite agricole, nous relevons avec un vif plaisir le nom de notre brave ami M. Elie Bersego, propriétaire et conseiller municipal à Pis, commune de Vire.

Nulle croix de mérite agricole ne pouvait être mieux décernée ; M. Bersego est un agriculteur émérite, ennemi de la routine et partisan du progrès agricole.

Dans plusieurs concours régionaux il a obtenu des récompenses bien méritées.

Nous sommes heureux de lui adresser nos plus sincères et amicales félicitations. — D.

Tour-de-Faure

Accident mortel. — Le jeune Philippe Delvit, âgé de 15 ans, fils de M. Delvit, propriétaire, revenait, samedi soir, 18 août, vers 20 heures, de Saint-Martin-Labouval, à bicyclette.

A peu de distance du bourg, le jeune homme n'aperçut pas une charrette, conduite par M. Garrigues, boulanger, et se heurta avec violence contre l'un des brancards de la charrette qui arrivait sur lui.

M. Garrigues releva Philippe Delvit avec beaucoup de précautions et le mit sur sa charrette dans l'espoir de le ramener, mais l'infortuné ne donnait plus signe de vie, la mort avait été instantanée.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Taxe de la viande. — Par ordonnance de M. le maire de Figeac sur la taxe de la viande MM. les bouchers de Figeac sont prévenus qu'ils doivent la vendre à partir du 20 août 1923 aux prix ci-dessous :

Bœuf : Poitrine, Jarret, Collet, 5 fr. 50 le kil.

Cotes et Milet d'épaule, 7 fr. le kil. ; Beefsteak, 9 fr. le kil. ;

Faux filet, 10 fr. ; Filet, hors taxe.

Veau : Collet et Jarret, 6 fr. le kil. ; Poitrine, 8 fr. le kil. ;

Filet, Côtelettes et Epaule, 9 fr. le kil. ;

Quisse, 10 fr. le kil. ;

Mouton : Gigot et Côtelette, 10 fr. le kil. ;

Epaule, 8 fr. le kil. ;

Ragout, 5 fr. le kil.

Mariage. — On nous annonce le mariage de M. René Borseberger, employé aux Galeries de France, avec la gracieuse Mlle Elise Duclos. Le mariage a été célébré à Tarsac (Gers) jeudi 23 courant.

Nous adressons nos félicitations aux jeunes époux et nos souhaits de bienvenue à Mme Borseberger qui vient habiter Figeac avec son époux.

Comice agricole. — Le résultat de la récolte de 1923 fait ressortir que les agriculteurs ont fait un sérieux effort pour intensifier la culture du blé. Désireux de les secourir et de leur permettre de soutenir cet effort en l'accentuant, le bureau du Comice agricole du canton de Figeac a obtenu de l'office départemental un trieur à grains qui lui a été cédé pour un tiers environ de sa valeur. Cet appareil permettra aux agriculteurs de sélectionner les semences et d'obtenir ainsi un meilleur rendement. Il est dès maintenant à la disposition des membres du Comice agricole, chez M. Jules Cels, trésorier, propriétaire aux Mottes-Figeac. Jusqu'à concurrence du paiement de l'appareil, il sera perçu un droit minime de 0 fr. 50 par hectolitre. Nous rappelons à cette occasion aux agriculteurs des cantons est et ouest de Figeac qu'ils peuvent adresser leur adhésion par l'intermédiaire du maire de leur commune et que le siège social du Comice est à la mairie de Figeac. Cotisation : 5 francs par an.

Cours de la deuxième foire. — La chaleur tropicale et le dépequage des blés ont un peu influencé sur l'importance de la deuxième foire.

Les cours suivants ont été pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 2.800 à 3.000 fr. ; veaux gras, 4 fr. 50 à 5 fr. le kilo ; porcelets, 200 à 220 fr. pièce ; poulets, 4 fr. 50 à 4 fr. 75 le demi-kilo ; œufs, 4 fr. 75 et 5 fr. la douzaine.

Capdenac

Arrestation. — Vendredi, vers 9 heures du soir, la brigade de gendarmerie était informée qu'un vol avait été commis à Saint-Juéry (Tarn) par un individu qui était parti en vélo jusqu'à Albi et de là s'était fait transporter en auto à Laguépie. Tout fait prévoir qu'il avait pris à cette localité le train 72, qui arrive à Capdenac à 21 h. 50.

En effet, à l'arrivée du convoi, les gendarmes aperçurent devant le wagon de 2^e classe un individu répondant à un signalement. Après quelques questions auxquelles le voyageur répondit évasivement, il l'appréhendèrent et, en le fouillant, le trouvèrent porteur d'un pistolet automatique genre « Mab », chargé, et d'une boîte de cartouches.

Se voyant pris, l'individu avoua être l'auteur du vol commis à Saint-Juéry ; du reste, il avait sur lui tout un attirail de cambrioleur.

C'est un nommé Paul Couderc, originaire de Vayrac (Lot). Engagé volontaire à 18 ans, il était arrivé en peu de temps à être nommé adjudant-chef pilote aviateur et avait obtenu huit citations. Il sort actuellement d'une maison centrale, où il vient de purger une condamnation à deux ans de prison pour vol.

Assier

Arrestation. — Samedi dernier, 18 août, dans l'après-midi, un vol d'une quantité considérable de sucre a été commis, en gare de Gramat, par plusieurs ouvriers faisant partie d'une équipe travaillant à la réfection de la voie ferrée, sous la direction de M. Brémont, chef de chantier, en résidence à Figeac.

Pris sur le fait, par des agents de la Compagnie du P. O., deux des voleurs ont réussi à prendre la fuite, tandis que leurs complices rejoignaient furtivement leurs compagnons de travail qui attendaient le départ du train qui devait les transporter, peu après, à Assier.

Une perquisition effectuée immédiatement par le chef de gare de Gramat, dans le wagon aménagé, où devait prendre place cette équipe, a permis de découvrir une quarantaine de kilos de sucre déjà « embarqué » et dissimulé aux quatre coins dudit wagon.

A l'arrivée de ce train en gare d'Assier, et peu après la descente des ouvriers, un de ces derniers a été vu, par le chauffeur du train, se dirigeant, avec un paquet blanc à la main vers un petit massif de verdure avoisinant la baraque des poseurs de la voie. Quelques instants après, M. Couderc, homme d'équipe à la gare d'Assier, remarquait ce même individu, qui venait de la direction de cette baraque, tenant un journal déplié à la main.

Intrigué par les allures louches de cet homme, les deux employés de la Compagnie se sont rendus à l'endroit où ils avaient vu rôder cet ouvrier et, après quelques recherches, ils ont découvert cinq boîtes de sucre dissimulées derrière un tas de coins qui se trouve près de la baraque des poseurs.

Prévenu immédiatement, le gendarmier de la brigade d'Assier, s'est transporté aussitôt sur les lieux et, après une enquête rapidement menée par le chef de brigade, M. Bességuier, l'ouvrier, dont les agissements suspects avaient été remarqués, a été mis en état d'arrestation pour vol et défaut de pièces d'identité. C'est un nommé Angel Amedeo de nationalité italienne. Il est âgé de trente-trois ans.

Entré en France depuis cinq mois environ, il était embauché à l'équipe Brémont depuis deux jours seulement.

Il a été conduit à Figeac et mis immédiatement à la disposition du parquet de cette ville.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Nécrologie. — Lundi 20 août ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de Mme Berthe Mespoulet, âgée de 64 ans.

Dans cette cruelle circonstance, nous adressons nos bien sincères condoléances à toute la famille.

Marché. — Ainsi que beaucoup de marchés tombant après la foire, le marché du lundi 20 août a été nul.

Montfaucon

Programme de la cérémonie de l'inauguration du monument aux morts. — La cérémonie de l'inauguration du monument aux morts aura lieu le lundi 27 août, lendemain de la fête locale.

Voici le programme de la journée : A 8 h. 50, heure nouvelle, service solennel à la mémoire des enfants de Montfaucon-Séniergues, tombés au champ d'honneur ;

A 11 h. 30, heure nouvelle, réception des personnages officiels ;

A 12 heures, banquet ;

A 15 h. 30, inauguration du monument.

La cérémonie qui est placée sous le haut patronage de M. Poincaré, président du Conseil, sera présidée par M. Peyriga, ancien chef de Cabinet du Ministre de la guerre et des Pensions, ami personnel d'un de nos bons compatriotes, M. Bergouinoux, de Paris-Plage.

Assisteront à la cérémonie : MM. Loubet, sénateur du Lot ; Delmas ; Delport, Prince Murat, députés du Lot, — ce dernier invité comme enfant du Pays — ; Louis Trapes, avocat à la cour d'Appel de Paris ; Bouat, conseiller général de Martel ; MM. Fontanille et de Monzie, sénateurs du Lot se sont excusés ainsi que M. de Lapize, conseiller général du canton.

Pour le Comité :
Le Secrétaire :
Frédéric BERGOUNIOUX.

Martel

Tombé d'une balançoire. — Dimanche, vers 16 heures, un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui était monté sur une balançoire installée sur la place Gambetta à l'occasion des grandes fêtes, lâcha la corde d'appui au moment où il se trouvait à une hauteur de plus de deux mètres et tomba sur la route.

Dans sa chute, l'imprudent adolescent se fit de sérieuses blessures et notamment se brisa le poignet. Transporté à la pharmacie, il y reçut des soins empressés. Son état n'est pas inquiétant, mais il sera obligé à un repos complet d'une vingtaine de jours.

Représentation de gala. — Prochainement il sera donné une grande représentation de gala organisée par l'Association des artistes lyriques de théâtre, anciens comatians, sous le haut patronage de M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat.

Payrac

Grande fête locale. — Programme des 1^{er}, 2^e et 3^e septembre 1923.

Samedi, 1^{er} septembre, des salves d'artillerie annonceront l'ouverture des fêtes : 19 heures, aubade aux autorités ; tour de ville en musique, 21 heures, retraite aux flambeaux, grand bal de nuit.

Dimanche, 3 septembre : 6 heures, réveil en fanfare ; 8 heures, aubade aux habitants ; 11 heures, apéritif-concert ; 14 heures, grand bal champêtre ; 15 heures, mat de cocagne, jeu de la poêle ; 15 heures, course aux œufs ; 16 heures, course de bicyclette ; 17 heures, grande course pédestre ; 21 heures, illumination à giorno, brillant feu d'artifice, retraite aux flambeaux, grand bal de nuit.

Lundi 2 septembre, jour de foire : continuation de la fête : 16 heures, tirage de la tombola, jeux et amusements divers, distribution des récompenses, grand bal de jour et de nuit, grand concours de tir du dimanche (14 heures), au lundi (16 heures).

Le meilleur accueil est réservé à toutes les personnes qui honoreront la fête de leur présence.

demain matin, vous partirez en train pour Wieliczka.

Boleslas dit obéir. Une dernière fois, il monta dans l'appartement de sa mère.

XV

Ayant absolument besoin de conseils, Boleslas télégraphia de Cracovie à Béla Hradisch pour lui donner rendez-vous à Vienne où l'avocat passait toutes les semaines. En rentrant chez lui, le jeune homme remarqua chez ses domestiques un air de gêne. L'un deux, prenant la parole, lui signifia qu'ils se voyaient forcés de quitter son service... Boleslas les laissa partir sans protestation.

Sa première sortie fut pour Galgoz. Reçu comme un étranger, on l'introduisit après une longue attente. Galgoz ne lui tendit pas la main :

— Votre visite me dispense de vous écrire, monsieur, dit-il. Nous avons reçu une lettre nous remerciant sur vous... Ce fut une surprise peu agréable. Nous avons toujours eu un personnel très choisi. Vous ne vous étonnez pas si je vous dis que le conseil, réuni en hâte, a prononcé votre exclusion ?

— Non, monsieur, la chose ne me surprend pas. Si vous n'aviez été éclairé déjà, je venais vous avertir et vous demander la permission de me retirer.

Le ton las et ferme de Boleslas, son visage défilait frappèrent le riche verrier, mais il continua, gardant le ton des affaires :

Salviac

Syndicat agricole. — Dans sa dernière réunion, le syndicat agricole a renouvelé son bureau de la façon suivante : Président, M. Emile Dentony ; vice-présidents, MM. Albert Angustin et Gay Edgard ; secrétaire, Villard Denis ; trésorier, Bernadac Clément. Nous espérons qu'avec cette nouvelle direction le syndicat aura sa vitalité assurée.

De nombreux adhérents se sont déjà fait inscrire.

Léobard

La fête patronale. — Léobard célébrera la fête patronale les 2, 3 et 4 septembre. Cette année, le comité a décidé de bien faire les choses, un programme de choix a été élaboré ; des courses de bicyclettes régionale et locale auront lieu.

Une foule d'habitants de Salviac et Gourdon assisteront à la fête de cette commune importante où les jeunes gens savent s'amuser.

Dégagnac

Les bois qui brûlent. — L'incendie des bois du Frau, que nous avons signalé naguère dans ces colonnes a détruit 250 hectares environ de bruyère dans le quadrilatère compris entre Gaury, Rivalès, Chaudes et Mas Del-Pech.

Deux habitations appartenant à MM. Gausseraud et Cambon ont été la proie des flammes. Les pertes sont importantes et ne sont couvertes par aucune assurance.

Contrairement à ce qu'on avait supposé tout d'abord, ce n'est pas la locomotive d'un train qui a pu mettre le feu, puisque l'incendie s'est déclaré à 300 mètres environ de la voie ferrée. Une centaine de paysans et l'équipe du P.-O. ont pu maîtriser le feu dans la soirée du 18 août.

Une famille sans abri a été hospitalisée chez M. Deneux, de Chaudes.

Thédirac

Notre fête. — La fête a été bien réussie et le programme bien présenté.

Voici le résultat de la course de bicyclettes : 1^{er} prix, Saint-Germès, 100 fr. ; 2^e prix, Barbance, 60 fr. ; 3^e prix, Liarsou, 30 fr. ; 4^e prix, Robert, 10 fr.

Nous ne pouvons que remercier et féliciter le comité des fêtes.

Souillac

Obsèques. — Mardi matin, à 9 heures, eurent lieu les obsèques de Mme Caylat, ruraliste, dédédée à l'âge de 87 ans.

Après la cérémonie religieuse qui eut lieu à l'église de Souillac, le corps fut transporté par l'automobile à St-Céré où eut lieu l'inhumation.

A la famille, nous offrons nos sincères condoléances.

Marché à la volaille. — Poulets, de 4 à 4,50 le demi-kilo ; canards, de 3 à 3,50 ; œufs, 4 à 4,50 la douzaine ; pommes de terre du pays, 35 fr. l'hecto.

Marché au bétail. — Moutons pour la boucherie, de 110 à 120 fr. la pièce ; agneaux, de 90 à 100 fr. la pièce ; bœufs de travail, 160 fr. les 50 kilos ; veaux, de 4 à 4,50 le kilo, poids vif.

Malgré la chaleur, foire bien pourvue. Affluence considérable.

REMERCIEMENTS

Les familles DÉGAN, QUERCY, DESPLATS, de Vers et tous les autres parents remercient bien sincèrement leurs amis et connaissances qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame DÉGAN

Agence des Autos Motobloc

M. Raoul PRADIE, Café du Palais National, à CAHORS, prévient le public que, comme par le passé, il assurera le service des transports aux prix les plus réduits.

Location d'automobiles pour la Promenade et le Tourisme.

ON DEMANDE

Bon ouvrier coiffeur ou demi-ouvrier

Ecrire, avec références et prétentions, à BAILLE, 100, cours Victor-Hugo, à GEN.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Après la note française

L'impression en Grande-Bretagne

De Londres : Le ton de la presse anglaise, après la note française, est en général très réservé.

Le Times exprime l'opinion générale en déclarant que l'Angleterre a besoin de se recueillir et de méditer son opinion.

La Morning Post juge la note, courtoise, logique, étayée sur des faits et manifeste l'espoir qu'une conversation aura lieu entre MM. Poincaré et Baldwin en vue de l'élaboration d'un programme permettant de résoudre le problème des réparations.

Le Daily Chronicle, organe officieux de Lloyd George, ne veut apercevoir dans la note aucun élément de transaction.

Petite Entente et Italie

De Rome : M. Benès arrivera à Rome le 28 août.

Il aura plusieurs entretiens avec M. Mussolini au sujet des rapports de la Petite-Entente avec l'Italie.

En Bavière

De Munich : Le Conseil des Ministres Bavaresi a décidé de saisir les provisions sur la récolte de 1922 et de saisir la récolte de 1923.

L'Espagne au Maroc

De Madrid : Suivant des informations officielles, relatives aux opérations de Tifarant les pertes espagnoles seraient de 47 tués et de 39 blessés.

Les idées de M. Coolidge

De Washington : M. Coolidge, le nouveau Président serait décidé à employer la manière forte dans la grève des mineurs.

Concernant le règlement du problème des réparations, M. Coolidge est convaincu que l'intervention des Etats-Unis n'aurait pas de bons résultats.

Des visites aux Soviets

De Londres : On annonce de Riga que sir Ruberthorne serait actuellement à Moscou et que M. Loucheur serait en route pour la foire de Nijni-Novgorod.

Sous toutes réserves.



PIEDS FATIGUÉS, ENFLÉS BRULANTS ET MEURTRIS

sont promptement soulagés par un simple bain de pieds saltré.

Si des cors, durillons ou autres callus douloureux vous font subir de véritables tortures, si la plante des pieds vous brûle comme du feu, ou si vous souffrez d'autres maux causés par la fatigue ou la pression de la chaussure, vous n'avez qu'à prendre un bain de pieds chaud dans lequel vous aurez dissous une petite poignée de Saltrat Rodell. L'eau saltrée, rendue médicinale et oxygénée, fait promptement disparaître toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure, et combat les effets si désagréables d'une transpiration abondante.

Les cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans douleur ni rasoir, opération toujours dangereuse. Ce simple traitement peu coûteux guérit tous vos maux de pieds, sinon le préparateur s'engage formellement à vous rembourser le prix d'achat sur simple demande.

IMPORTANT : Les Salترات Rodell se trouvent dans toutes les pharmacies ; méfiez-vous bien des contrefaçons, qui n'ont aucune valeur curative, et exigez les véritables Saltrat s.

— Si cela peut vous aider à vous placer, dit-il, je consens à fournir des références... sur votre travail.

— Je vous remercie, monsieur. Ils échangèrent un salut bref et ce fut tout. Une semaine auparavant, Galgoz lui serait les deux mains et l'obligeait amicalement à passer par la sortie privée, afin de rencontrer Mme Galgoz et Ida, pour causer et prendre rendez-vous dans les bals.

Après être allé chez son marchand de chevaux pour prévenir que l'écurie était à vendre, chez un antiquaire pour les meubles et les bibelots, Boleslas sonna à la porte des Hessler. Son cœur battait si lentement dans sa poitrine oppressée qu'il peine il avait la force de faire les gestes habituels. Le valet de chambre le reconut :

— Ah ! Monsieur Radetski ! Monsieur est tout pâle. Il a été malade ? Je me disais aussi qu'on ne voyait plus Monsieur ! M. le général vient justement de rentrer, et M. Alois aussi !

— Voulez-vous demander à ces messieurs s'ils sont disposés à me recevoir ? dit Boleslas.

— Oh ! fit le domestique, M. Radetski peut toujours entrer !

— Je préfère que vous le demandiez, mon ami, insista doucement le jeune homme. Allez !

(A suivre)

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

XIV

— Regardez les livres, mon père, les livres secrets, pas ceux de la banque qui servent à établir les bilans... Tu y verras les sommes prêtées réellement à tes débiteurs ; tu y verras aussi celles qui figurent sur leurs reçus, signés dans un moment d'affolement ou d'angoisse... C'est cette différence qu'il faut leur rendre, mon père ! Il faut restituer ! Je t'y aiderai de tout cœur, passionnément ! Il faut rendre les domaines, les châteaux, les usines, les chaumières... Restituer, restituer, laver ton âme et tes mains des fautes que tu as commises !

— Ecoute-moi, ne ris pas ainsi ! Ma mère pleure dans sa tombe et m'écoute ! Ne ris pas ! Tu as étonné le monde par ton adresse et ta mécanique, il faut l'étonner encore...

— Par ma sainteté ? interrompit Karol d'un ton sarcastique. Mon cher, je suppose que, pour finir, tu vas tomber à mes pieds, les mains jointes, et le rouler à terre... non ?

— Le jeune homme ne put répondre. — Tu trouves mon métier méprisable, mon cher ; libre à toi de te montrer ingrat, après avoir joui de ma fortune pendant vingt-deux ans !

— Je ne savais pas ! balbutia Boleslas. Je n'aurais pas pensé...

— Oui, mais en attendant, tu en as joui, pour tes études, ton plaisir, tes sports, tes vêtements, ton luxe ! Boleslas répéta encore :

— Je ne savais pas... je ne savais pas...

— Et maintenant que tu n'as plus besoin de ta pension... — Non père ! interrom

Marché de La Villette

20 Août 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	4.819	42	3,10	2,80	1,80
Vaches...	2.609	45	4,30	4,00	3,75
Taureaux...	14.523	400	3,80	3,60	3,40
Moutons...	3.051	»	6,00	5,80	5,50

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs, veaux et porcs, calme sur les moutons.

Bibliographie

Pour les Parents des Morts pour la France

Nous nous permettons de signaler à nos lecteurs (ascendants de militaires morts au cours de la guerre) *Le Journal des Pères et Mères* qui entretient sous toutes ses formes le culte des Morts pour la France et tend à perpétuer la leçon de leur sacrifice.

Les principaux buts du *Journal des Pères et Mères* consistent à apporter aux ascendants de nos Morts l'aide et l'assistance morale et matérielle dont ils ont besoin. En outre, il est le seul qui se soit spécialisé dans la défense de leurs droits et de leurs revendications.

Par la précision des renseignements officiels qu'il donne, ses lecteurs sont toujours tenus au courant de la législation les concernant: (Allocations, Pensions, Rappels, Arrérages, Remboursements, Pécule, Secours divers, Exhumations, Transferts, Voyages gratuits, etc.)

Tous les parents des militaires morts au cours de la guerre ainsi que les personnes ayant à s'occuper d'eux ont intérêt à s'y abonner.

Prix de l'abonnement annuel: 3 fr. (Par mandat ou bon de poste adressé au *Journal des Pères et Mères*, 9 rue Dulong, Paris, 17^e, ou bien par verse-

ment au Compte Chèques Postaux Paris. N° 581.15.)

Bibliothèque Plon

La Nuit tombe, par Henri Ardel.
Myriam de Magdala, par Théodore Chéze.

Sous deux aspects bien différents, avec la nécessaire transposition des temps et des lieux, la Bibliothèque Plon présente deux œuvres où la passion se révèle intense, mais ennoblie par l'esprit de sacrifice et la vision du plus haut idéal. *La Nuit tombe* est une série pathétique d'aveux intimes qui font pénétrer le lecteur dans la plus secrète intimité d'une jeune femme, mariée à un des triomphateurs de la musique moderne, trahie indignement et condamnée à un cruel isolement de cœur. Pourrait-elle refaire sa vie ravagée? Elle l'espère un instant, grâce à la rencontre d'un être d'élite qui se déclare prêt à lui donner son nom aristocratique. Mais tous les hasards de la vie mauvaise sont conjurés contre son rêve: les scrupules religieux de la famille de son fiancé, une maladie surtout, que la science affirme inguérissable. Elle se résigne alors à l'inévitable et ironique fin des meilleures choses, qui, suivant le mot du poète, ont le pire destin.

Myriam de Magdala, ainsi que l'a écrit le bon François Coppé en tête de l'édition primitive, et la touchante histoire de la pauvre pécheresse pour qui le Sauveur déploya l'étendue infinie de sa miséricorde, histoire imaginaire, sans doute, et romancée, mais avec un respect absolu de la tradition antique, un art subtil dans la reconstitution des milieux et des mœurs de la Palestine ancienne, une stylisation pieuse, attendrie, des textes sacrés. Dans cette évocation ardente et colorée des temps évangéliques, la grande figure du Christ passe, prestigieuse et souveraine, conquérant la foule des humbles, imposant aux puissants une crainte superstitieuse, et la courtesane de Magdala, dans le cortège qui le suit, avec son amour transformé et sa volonté sublime de renoncement

semble l'image même du vieux monde qui abdique devant la Vérité enfin révélée.

Deux volumes in-16, sous couverture illustrée. Prix de chaque volume, 3 fr. Par poste, 3 fr. 50. — En vente chez Plon-Nourrit et C^o, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 11 août 1923: « Pour les Pères Blancs d'Afrique » par Maurice Barrès. — « Histoire du cœur » par Mlle de Milly. — « L'Amirauté Britannique et les accords de Washington » par l'amiral Degouty.

Abonnez-vous pour le 1^{er} du mois et vous recevrez gratuitement tous les numéros contenant le roman en cours.

ABONNEMENTS:

France: Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Etranger 60, 32 fr.

Abonnement d'un an payable en deux fois sur demande.

Spécimen gratuit sur demande. Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal: 176-70. Plon, rue Garancière, Paris.

Imp. COUESLANT (Personnel intéressé) Le co-gérant: M. DAROLLE

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL:

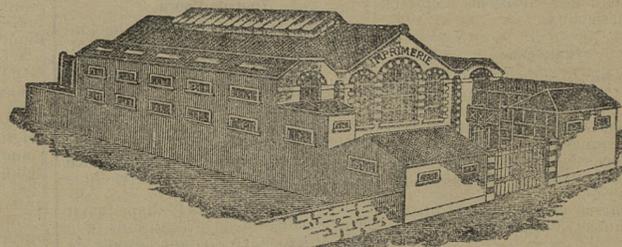
1, Rue des Capucins

ANNEXE:

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau	
Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granjouls	17 35
L'hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitarelles	18 20
Castelnau	18 30
Arrivée à Castelnau	18 30
Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard	
Départ de Castelnau	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19 »
Molières-Saux (d ^e)	19 10
Saux	19 25
Trijouls (embr.)	19 30
Cazillac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20 »
Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnau	
Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
Cazillac	6 45
Tréjouls	6 50
Saux	7 »
Molières-Saux (r.)	7 20
Sauveterre	7 30
St-Aureil	7 45
Thézels	7 50
Arrivée à Castelnau	8 »
Ligne de Castelnau-Cahors	
Départ de Castelnau	8 00
Vitarelles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granjouls	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30
Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare	
Dép. de Castelnau	6 30 16 10
Flaugnac	6 40 16 20
Caniez	6 45 16 30
St-P.-Lab.	6 55 16 35
Rescouf	7 05 16 45
Fontanes	7 15 16 55
Ar. à Lalbenque	7 30 17 10
Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau	
Dép. Lab. (g.)	8 15 18 30
Fontanes	8 25 18 40
Rescouf	8 35 18 50
St-P.-Lab.	8 45 19 »
Caniez	8 50 19 15
Flaugnac	9 15 19 15
Arrivée Castelnau	9 15 19 30
Ligne de Castelnau à Molières	
Départ de Castelnau	9 30
Russac	9 40
Divillac	9 45
Mombel	9 55
St-Privat	10 5
La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15
Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes	
Départ de Cahors	16 00
Embr. r. Nat ^e	16 10

Départ de Labast-Marnhac	16 35
Lascabanes	16 50
Quatre-Routes	17 00
Saint-Cyprien	17 05
St-Laurent (M.)	17 15
Montlauzun	17 20
Les Granges	17 25
St-Fort	17 30
Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18 »
Ligne de Lauzerte à Cahors par Lascabanes	
Départ de Lauzerte	9 15
Auléry	9 35
St-Fort	9 45
Les Granges	9 50
Montlau. (em.)	10 »
St-Laur ^e -Lol.	10 10
St-Cyprien	10 20
Quatre-Routes	10 25
Lascabanes	10 30
Labast-Marnhac	11 »
Embr. r. Nat.	11 10
Arrivée à Cahors	11 30
Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte	
Dép. Cahors	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 5 18 45
St-Croix	8 15 »
Lebrail	8 20 »
Caminel	8 25 »
St-Juliette	8 30 »
Bouloc	8 35 »
Auléry	8 45 »
Arr. Lauzerte	9 »
Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors	
Dép. Lauzerte	18 5
Auléry (embr.)	18 10
Bouloc (d ^e)	18 20
St-Juliette (d ^e)	18 25
Caminel (d ^e)	18 30
Lebrail (d ^e)	18 35
St-Croix (d ^e)	18 40
Montcuq	7 » 18 45
St-Daunès	7 10 18 50
Bagat	7 20 18 55
St-Pant.	7 25 19 »
St-Martial	7 35 19 5
Villesèque	7 50 19 10
Le Cluzel	8 05 19 20
Em. Tresp.	8 10 19 30
Embr. r. nat.	8 20 19 40
Arr. Cahors	8 30 20 5
Ligne de Montcuq-Libos	
Départ de Libos (gare)	8 05
Fumel	8 15
Montayral	8 25
Mauroux	8 45
Lacapelle-Cab.	9 »
Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15
Départ de Puy-l'Evêque	9 40
Floressas	10 05
Sérignac	10 10
St-Matrè	10 30
Belmontet	10 45
Arrivée à Montcuq	11 10
Ligne de Libos-Montcuq	
Départ de Montcuq	13 30
Belmontet	13 55
St-Matrè	14 15
Sérignac	14 30
Arrivée à Puy-l'Evêque	14 50
Départ de Puy-l'Evêque	15 20
Lacapelle-Cab.	15 40
Mauroux	15 55
Montayral	16 15
Fumel	16 30
Arrivée à Libos	16 45
Ligne de Cahors à Limogne	
Départ de Cahors	16 30

Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaïre	18 30
Arrivée à Limogne	19 »
Ligne de Concois à Limogne	
Départ de Concois	16 »
Arrivée à Limogne	16 25
Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval	
Départ Limogne	7 40 16 30
Cénévières	8 16 50
Arrivée St-Martin	8 10 17 »
Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne	
Départ St-Martin	9 20 20 10
Cénévières	9 30 20 15
Arrivée à Limogne	10 » 20 50
Ligne de Limogne à Concois	
Départ de Limogne	10 5
Arrivée à Concois	10 35
Ligne de Limogne à Cahors	
Départ de Limogne	7 00
Varaïre	7 15
Bach	7 30
Escamps	7 45
Concois	8 15
Le Peuplier	8 25
Rossignol	8 40
Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30
Ligne de Cahors-Saint-Céré	
Départ de Cahors	16 15
Larroque	16 25
Lamadeleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	17 30
Saint-Cernin	17 50
Caniac (poteau)	18 00
Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Départ de Labastide-Murat	18 40
Montfaucon	18 55
Garluet (embr.)	19 05
Le Bastit	19 20
Péchaud	19 25
Gramat	19 50
Lapergue	20 40
Le Pontet	20 50
Mayrinhac	20 55
Boutel	21 05
Bagou (Croix)	21 15
St-Médard (d ^e)	21 25
St-Jean (d ^e)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50
Ligne de Saint-Céré-Cahors	
Départ de Saint-Céré	4 30
St-Jean	4 35
St-Médard	4 40
Bagou	4 50
Boutel	5 »
Mayrinhac	5 10
Le Pontet	5 15
Lapergue	5 25
Gramat	5 35
Péchaud	6 20
Le Bastit	6 35
Carluet (embr.)	6 55
Montfaucon	7 15
Arrivée à Labastide-Murat	7 45
Départ de Labastide-Murat	8 35
Soulomès	8 45
Caniac (poteau)	8 50
Saint-Cernin	8 55
Lauzès	9 10
Vers	9 40
Savanac	9 50
Lamadeleine	10 00
Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30
Ligne Figeac-Saint-Céré	
Départ de Figeac	16 00
Planioles	16 15

Départ de Camburat	16 25
Fons	16 40
Issepts	16 55
Le Bourg	17 15
Lacapelle	17 30
Anglars	17 40
Aynac	18 20
La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00
Ligne de Saint-Céré à Figeac	
Départ de St-Céré	7 15
La Gineste	7 30
Aynac	7 50
Anglars	8 20
Lacapelle	8 30
Le Bourg	8 50
Yssepts	9 05
Fons	9 20
Camburat	9 30
Planioles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00
Ligne de Bagnac à Saint-Céré	
Départ de Bagnac	19 45
La Curade	20 10
Le Mazers	20 20
Terres-Rouges	20 30
Le Sers (corresp.)	20 40
Croix de Malte	20 50
Le Dental	20 55
Arrivée à Latronquière (cor.)	21 15
Départ de Latronquière (cor.)	10 35
Sénaillac (cor.)	11 10
Vaquié	11 15
La Madeleine	11 25
Sousséyrac (cor.)	11 45
Alzac	11 55
Le Faugas	12 05
Rougié	12 15
Frayssinhes	12 25
Siramond	12 35
Arrivée à St-Céré (cor.)	12 40
Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1)	
Départ de St-Céré	15 45
Siramond	15 50
Frayssinhes (cor.)	16 05
Rougié	16 20
Le Faugas	16 30
Alzac	16 40
Sousséyrac (cor.)	16 55
La Madeleine	17 15
Vaquié	17 20
Sénaillac (cor.)	17 30
Arrivée à Latronquière (cor.)	17 50
Départ de Latronquière (cor.)	9 50
Le Dental	10 05
Croix de Malte	10 10
Le Sers (cor.)	10 20
Terres-Rouges	10 30
Le Mazers	10 40
La Curade	10 50
Arrivée à Bagnac	11 20
(1) L'autobus St-Céré-Bagnac s'arrête le soir à Latronquière pour n'en repartir que le lendemain matin.	
Ligne de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat	
Départ de Lacapelle	5 30
Le Bourg	5 40
Arrivée à Assier	6 »
Départ d'Assier	7 »
Livernon	8 10
Grèzes	8 25
Espédaillac	8 40
Quissac	8 55
Cornouiller	9 05
Fontanes	9 15
Goudou	9 30
Arrivée à Labastide	9 40
Ligne de Labastide-Murat à Lacapelle-Marival	
Départ de Labastide	16 15
Goudou	16 20
Fontanes	16 40
Cornouiller	16 55